



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.21.004
portant sur

**Contrat de prestation de service d'entretien des installations
d'assainissement**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1er : Un contrat est passé avec la société SOA Société Orléanaise d'assainissement pour l'entretien des installations d'assainissement. Le montant à payer dépend des prestations incluses au contrat :

Code Prestation	Prestation	Fréquence	Unité	Coût unitaire € H.T.	Coût total € H.T.
PSH	Vidange complète d'un séparateur d'une capacité totale de 10 m3 <i>CTM , Rue de La Driotte Ingré</i>	Novembre	Forfait	557,94	557,94
PSH	Vidange complète d'un séparateur d'une capacité totale de 3 m3 <i>Police Municipale, place de la Mairie, Ingré</i>	Novembre	Forfait	346,06	346,06

BAG	<u>Pompage du bac à graisse</u> Ecole du Moulin Restaurant scolaire 66 Rue de la Justice Ingré	Février Juin Octobre	Forfait	181,69	545,07
BAG	<u>Pompage du bac à graisse et pompage fût d'huile de 120 litres</u> Centre de Loisir Rue du Val d'Orléans Ingré	Février Juin Octobre	Forfait	182,98	548,94
BAG	<u>Pompage du bac à graisse</u> Ecole Primaire Victor Hugo 8 Rue Henri Foucault Ingré	Février Juin Octobre	Forfait	182,77	548,31

Code	Désignation	Code nomenclature	Quantité estimée	Unité	Coût € H.T.
ATH	Eaux + boue hydrocarbonurées	13 05 08*	-	La tonne	268€ H.T. (TGAP incluse)
TRG	Graisse	-	-	M3	98,69

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter de la signature du contrat. Le contrat est renouvelable 2 fois par période d'un an soit 3 ans au total.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- La société SOA

A Ingré, le **18 DEC. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié ou notifié-le :

18 DEC. 2020
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-21-004

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-12-18T10-42-45.00 (MI227356367)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20201218-DC-21-004-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Contrat de prestation de service d'entretien des installations d'assainissement

Date de décision : 18/12/2020



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.7. Dossier de passation de marché(s) signé(s) par l'exécutif ou son délégué auquel sont jointes les pièces de procédure :
- 1.1.7.2. qui est dispensé des obligations de publicité légale mais soumis à une obligation de transmission au contrôle de légalité.

Acte : DC.21.004 - CONTRAT
ENTRETIEN DES OUVRAGES
D'ASSAINISEMENT.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/12/20 à 10:42

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 18/12/20 à 10:42

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 18/12/20 à 10:54